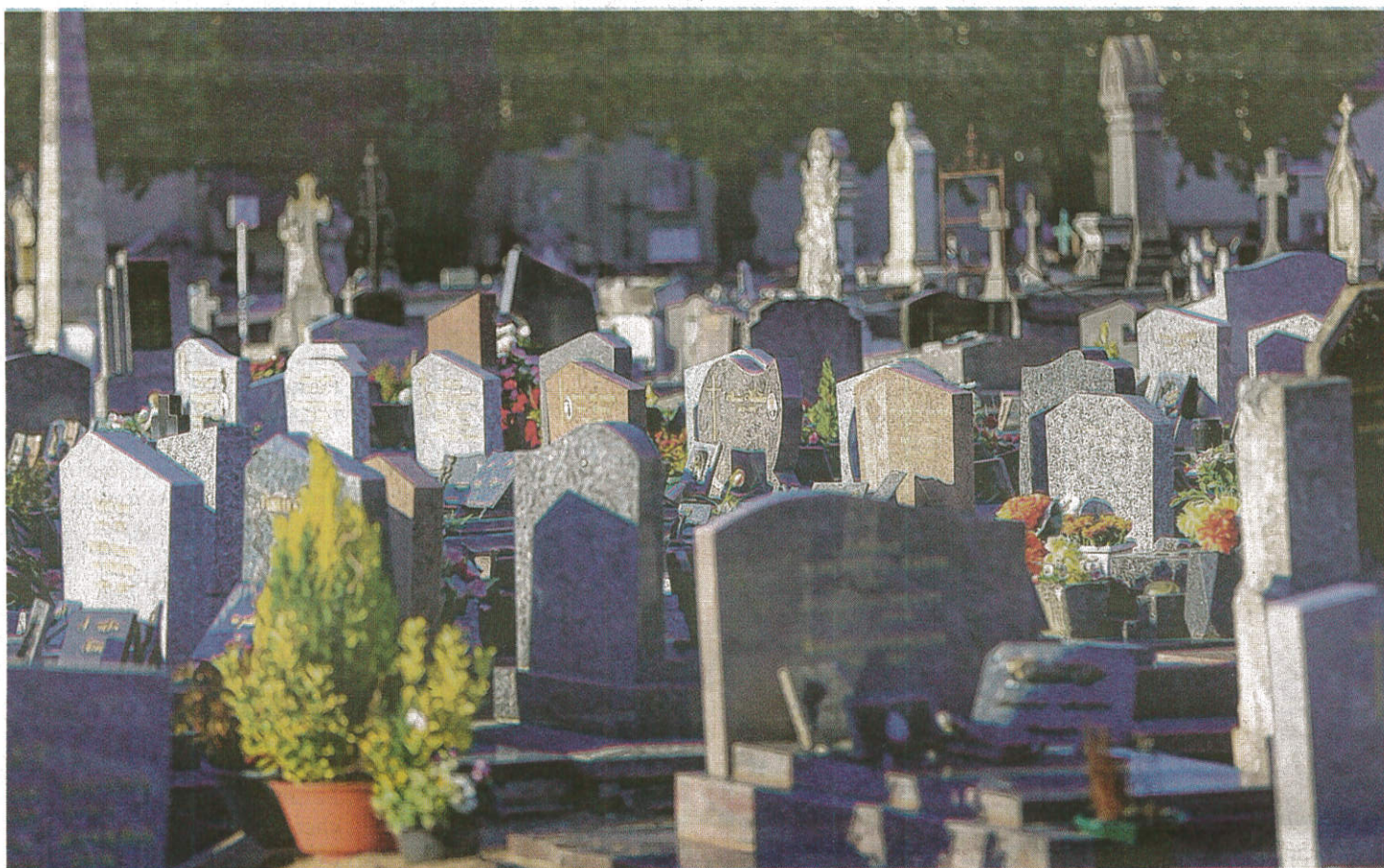


ÇA VA FAIRE L'ACTU

Quel avenir pour nos



Cimetières bondés, choix de la crémation en hausse, réflexion sur l'impact de sa mort sur l'environnement...
Le visage des cimetières en mutation. (Photo archives NR, Sébastien Gaudard)

Alors que les sondages montrent une baisse de fréquentation des cimetières, même à la Toussaint, les nouvelles générations s'approprient la mort et le souvenir à leur façon.

La société change et les rites funéraires évoluent avec elle. En 2005, une étude du Crédoc (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie) montrait que 51 % des Français de plus de 40 ans se rendaient systématiquement au cimetière où reposent leurs proches pour la Toussaint. Quatorze ans plus tard, ils ne sont plus que 34 % à venir se recueillir au cimetière, pour le premier moment de l'année où on s'y rend systématiquement. Les plus jeunes (18-39 ans) ne seront quant à eux que 14 % à se promener le 1^{er} novembre entre les stèles. En cause ? « Une plus grande

VU D'ICI

Des sépultures naturelles à Souché

Près de Niort (Deux-Sèvres), ce lieu de repos éternel aux allures de parc a été le premier cimetière dit « naturel » en France. Il a ouvert en 2014 et reste un des rares lieux de ce type.

Reposer en paix, dans un cadre bucolique, c'est possible depuis cinq ans dans les Deux-Sèvres, près de Niort, au cimetière naturel de Souché, impasse Abel-Amiaux. Ici, pas de caveau en béton ni de pierre tombale, mais des inhumations en pleine terre dans des cercueils ou urnes biodégradables (bois non traité, carton...) et un pupitre sobre en pierre calcaire portant l'identité du défunt. La charte d'engagement des familles incite aussi à ce que le mort porte une tenue en fibre naturelle (coton, lin, chanvre) et n'ait pas recours aux soins d'embaumement afin de limiter la pollution des

sols. Les familles peuvent par la suite personnaliser cet espace en plantant des végétaux à condition de ne pas utiliser de produits phytosanitaires. Une solution écologique qui diminue aussi le coût moyen des obsèques d'environ 20 %.

« Nous comptons aujourd'hui 116 défunts, de toutes les catégories sociales et âges, précise la conservatrice des cimetières de Niort, Amanda Clot. Au final, 36 personnes ont été inhumées, 48 urnes ont été déposées en pleine terre et les cendres de 32 défunts ont été dispersées. » Face à une demande croissante, la municipalité a acquis 4.000 m² d'anciennes friches supplémentaires afin de doubler la surface du cimetière actuel. « Au départ, nous

« Limiter la pollution des sols »

avons aligné les tombes et les urnes comme dans un cimetière "classique", mais nous avons décidé de garder ce côté naturel et de créer quelque chose de plus anarchique, en mettant trois fosses à un endroit, quatre fosses plus loin... Dans les années 50, les cimetières étaient déjà très végétalisés. » Un éternel recommencement.



Ombragé, le cimetière naturel de Souché est l'un des plus visités par les personnes qui n'ont pas de défunts en ces lieux. (Photo, Jean-André Boutier)

CHIFFRES

37

En pourcents, c'est la part des Français de 18 à 39 ans qui envisagent pour eux-mêmes l'inhumation contre 31 % des 40 ans et plus.

(Source : Les Français et les obsèques, CSNAF-CRÉDOC, 2019)

34

En pourcents, la part des 18-39 ans qui préfèrent l'inhumation pour des convictions religieuses, contre 27 % chez les plus de 40 ans.

14

En pourcents, la part des 18-39 ans qui se rendent systématiquement au cimetière à la Toussaint, contre 34 % des 40 ans et plus.

24

En pourcents, la part des plus de 40 ans qui ne se rendent jamais au cimetière, contre 38 % pour les 18-39 ans.

cimetières ?

mobilité géographique des jeunes, l'augmentation des grands cimetières urbains placés en périphérie des centres-villes, une capacité d'abstraction plus forte, un moindre attachement au cimetière lié à la hausse des crémations et à la dispersion des cendres, et la baisse du sentiment religieux et du rituel du souvenir », explique l'étude récente du Crédoc.

Dans l'esprit des Français, la crémation représente aussi moins de contraintes d'entretien laissées aux familles et la possibilité de disperser les cendres dans la nature (lire ci-contre), en choisissant un endroit personnel et évocateur. Ces dernières volontés rejoignent les valeurs des cimetières paysagers qui poussent peu à peu en France (Souché, Périgné, Ivry...), véritables jardins pour les morts. « Dans ces cimetières naturels, très verts, les personnes sont plus enclines à venir se recueillir que dans des cimetières traditionnels et gris, ils sont davantage des endroits de vie que de mort », explique également Manon Moncoq, doctorante en anthropologie à Tours, spécialiste du funéraire « vert ». Et même si la crémation est devenue un choix majoritaire, dépassant la part des 35 % selon la Fédération française de crémation, le Crédoc constate une nouvelle tendance : les plus jeunes (18-39 ans) veulent davantage être inhumés

que leurs aînés, pour des raisons religieuses principalement. « Cela reflète un changement du rapport au corps, avec une crainte plus grande de le voir brutalement disparaître et un plus grand désir de le voir retourner à la terre et d'en conserver une trace physique », décrit l'étude signée par Aurée Salmon Legagneur.

Ce désir de « retour à la terre », on le constate également avec l'apparition, depuis les années 2000, de modes funéraires complètement nouveaux tournés vers l'écologie. « En France, la perte

« Les cimetières naturels sont davantage des endroits de vie que de mort »

des repères religieux, l'augmentation du recours à la crémation et l'injonction environnementaliste, ouvrent à des rites funéraires alternatifs, rappelle Manon Moncoq. Il y a maintenant de nouvelles croyances par rapport à la mort, qui ne sont plus dans la logique de garder le corps pendant des siècles et des siècles, mais de rentrer dans le cycle naturel de la vie en offrant son corps à la Terre et en limitant son impact sur celle-ci, pour la remercier, voire même pour s'excuser de ce qu'on lui a fait subir. »

Légalisé au printemps dernier par l'État

de Washington et en phase d'expérimentation en Belgique, l'humusation pourrait peut-être devenir le rite funéraire de demain en France. Il consiste à déposer le corps sur le sol, nu dans un linceul, et de le recouvrir d'humus pour accélérer sa décomposition. « L'idée finale de cette démarche, mais qui n'est pas encore légalisée, ce serait même d'utiliser ce "compost", avec une symbolique très forte. » A travers le monde, on découvre ainsi plusieurs modes de sépultures alternatifs « verts ».

L'aquamation, crémation par solution aqueuse acide, brevetée en Grande-Bretagne en 2007 et autorisée dans quinze États américains et trois provinces du Canada.

La promession, déposée par la Suédoise Susanne Wiigh-Mäsak en 2001 (non autorisée), qui requiert la congélation du corps par azote liquide puis impulsion de vibrations pour que celui-ci tombe en particules, ou encore le mode de sépulture inventé par deux Italiens en 2002 (non autorisé) Capsula Mundi, pour lequel le corps est inhumé dans un œuf biodégradable, au-dessus duquel est planté un arbre. Pour disparaître, sans laisser de traces sur Terre, seulement dans les esprits.

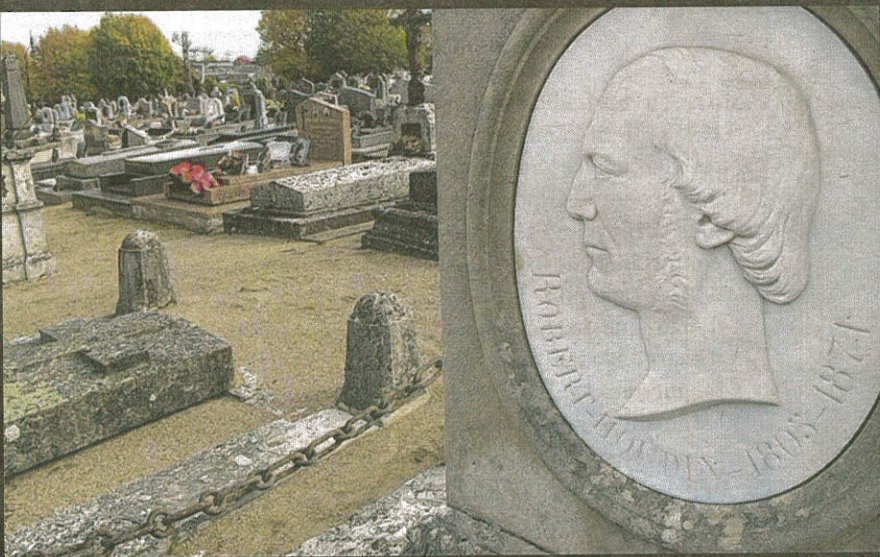
Pauline Phouthonnesy

REGARD

Législation autour de la crémation

« Les lois dans le secteur funéraire évoluent constamment, mais la plus importante est celle de 2008 concernant le statut des cendres », explique Manon Moncoq. Cette loi acte notamment l'interdiction de séparer ou diviser les cendres, de les garder à domicile, de les disperser dans un lieu public. En cimetière, ces cendres peuvent donc être placées en columbarium ou en cavurne (une urne inhumée dans un caveau ou en pleine terre), scellées dans une urne sur le monument, ou encore dispersées sur le jardin du souvenir (libre de concession). En dehors du cimetière, il est possible de disperser les cendres d'un défunt en pleine nature, sauf sur les voies et lieux publics ou encore sur un terrain privé, pour rester accessible à tous. Il est alors nécessaire de contacter la commune de naissance du défunt et la commune du lieu de dispersion des cendres, afin d'obtenir leur autorisation, et pour permettre d'inscrire l'identité du défunt, le lieu, et la date de dispersion dans un registre spécifique. En mer, la dispersion est autorisée à 300 mètres des côtes et l'immersion d'une urne à 3 miles marins des côtes. Dans les fleuves et rivières aussi, mais hors voies navigables.

PORTFOLIO



La tombe répond à un besoin de mémoire exprimé par les survivants et joue un rôle dans l'affirmation du statut social de la famille. Au cimetière de Blois-ville, on peut admirer les tombes d'Auguste-Poulain et de Jean-Eugène-Houdin. (Photo archives NR)



Les cimetières sont des lieux de patrimoine. Ici, les tombes du cimetière de Pers (Deux-Sèvres) qui datent de l'époque romane et non de l'époque mérovingienne comme on l'a longtemps cru. (Photos archives NR)



Des visites de cimetières, authentiques sites historiques, ont souvent lieu à la belle saison. Vendredi 8 novembre, il sera possible de visiter celui de La Salle, à Tours (Indre-et-Loire), ouvert en 1858. (Photos archives NR)



La dégradation des tombeaux anciens et la tendance à la crémation pourraient, à l'avenir, soustraire aux historiens des informations sur nos modes de vie. Ici, à Chilvert, la sépulture du chanoine Camille Rouland, mort en 1866. (Photo archives NR, Patrick Lavaud)